

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 58 (1978)
Heft: 3

Rubrik: Flash sur les entreprises franco-suissees

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Flash sur les entreprises franco-suisses

La Compagnie électro-mécanique (CEM), filiale française du groupe suisse Brown Boveri prendra une part importante dans la construction du métro de Caracas. La Frameca, groupement industriel français pour la réalisation de ce projet, est pilotée par la SGTE (groupe Empain-Schneider) et la CIMT (groupe CEM). Au total quatorze sociétés y participent. En ce qui concerne le matériel roulant, c'est la CIMT qui est chef de file. Elle collaborera notamment avec une autre société du groupe CEM, Traction-Oerlikon. — Le contrat prévoit dans une première étape la fourniture de 140 véhicules automoteurs, de l'ensemble de l'alimentation en énergie, de la signalisation, du pilotage automatique et des télécommunications. La mise en service est prévue pour septembre 1983. Cette première tranche de la commande vénézuélienne s'élève à 700 millions de francs. Il est prévu une option pour une deuxième tranche portant notamment sur 102 véhicules supplémentaires et une extension des lignes. Le coût prévu de cette seconde tranche est de 450 millions. — Le 14 septembre, l'ambassadeur du Venezuela en France a visité à Dunkerque une voiture-maquette grandeur nature construite par la CIMT. — Par ailleurs, la Compagnie électro-mécanique a racheté la totalité des actions de la SIDEM (Société internationale de dessalement de l'eau de mer) qu'elle avait fondée à parts égales avec Saint-Gobain-Pont-à-Mousson en 1970. La capacité de production des installations commandées à ce jour à la SIDEM est de 300 000 mètres cubes d'eau douce par jour. Cette entreprise est l'une des toutes premières au monde dans sa spécialité.

Le premier succès international des fibres optiques françaises s'est concrétisé pour **CIT-Alcatel** (CGE) par une commande des PTT suisses. En collaboration avec **Cortaillod**, la société française équipera un terminal avec diodes laser d'une liaison expérimentale de 8 mégabits. Il s'agit essentiellement de tester la résistance du câble optique à la charge des autres câbles qui pèsent jusqu'à 40 kg par mètre. D'une section de 7 mm et d'une longueur de 2,7 km, le câble expérimental suisse pourrait être raccordé au réseau général l'année prochaine si les résultats sont positifs. La principale faiblesse du nouveau système est la courte durée des sources lumineuses. Les PTT suisses testent aussi les produits d'autres constructeurs. En 1979, une liaison expérimentale de 34 mégabits sera mise à l'essai.

Le cours élevé du franc suisse oblige depuis quelques années les sociétés suisses à caractère multinational à apporter des correctifs à leurs comptes d'exploitation. Si, par exemple, telle filiale française a réalisé une augmentation du chiffre d'affaires en monnaie locale de 12 % et si le franc français a baissé de 20 % par rapport au franc suisse, c'est finalement une diminution de 10 % en francs suisses qui apparaît. Il ressort d'un résumé publié par la Société de banque suisse qu'en 1977 **les grandes entreprises suisses** connues en France ont ainsi dû corriger en baisse les chiffres d'affaires exprimés en francs suisses dans les proportions suivantes : Ciba-Geigy 5,7 %, Hoffmann-La Roche 11 %, Holderbank 25 %, Landis et Gyr 4,7 %, Nestlé 13,2 %, Sandoz 4,9 %. Bien entendu, ces chiffres varient suivant les taux de change qu'ils expriment. Au cours d'une récente interview, un dirigeant de Nestlé a indiqué qu'à taux de change égal sa société aurait pu viser un chiffre d'affaires de 22 milliards (suisses) en 1978, mais que suivant l'évolution attendue il convenait de le situer aux alentours de 19 milliards.

La société genevoise **Sodeco** qui appartient au groupe Landis et Gyr a mis sur le marché les systèmes « phonocard ». Il s'agit d'une carte de paiement à montant fixe utilisable dans les cabines téléphoniques spécialement équipées. Cette carte résout le problème de la monnaie dans les cabines publiques, notamment pour les appels longue distance. Elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois et le crédit dont elle est porteuse n'est débité que dans la mesure des unités ou impulsions effectivement « consommées ». La mise au point de ce système a nécessité un programme de recherche et développement étalé sur cinq ans. L'avantage de ce système pour l'administration des téléphones réside dans le fait qu'aucun problème de changement de tarif ne se pose. On sait par exemple qu'en Grande-Bretagne plus de la moitié des 45 millions de livres de déficit du téléphone provient du fait que le prix de la communication est resté inchangé depuis trois ans dans les cabines publiques...
